



EXTENSION DU CIMETIERE - TRANCHE 1

COMMUNE PAITA

RESUME NON TECHNIQUE - Etude d'impact environnemental

AFF 4053 - 2026



AVANT-PROPOS

OBJET DE L'ETUDE

La Ville de Païta souhaite procéder à l'extension du cimetière municipal afin de répondre à l'augmentation des besoins en concessions funéraires à court, moyen et long termes. Le projet prévoit l'aménagement de deux zones d'extension totalisant environ 4 hectares, comprenant la création de plateformes funéraires, de voiries, de stationnements, de réseaux d'eaux pluviales, d'espaces de recueillement ainsi que d'aménagements paysagers.

La présente étude constitue l'étude d'impact environnemental nécessaire à la réalisation du projet.

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Le projet est soumis à :

- Étude d'impact
- Demande d'autorisation de défrichement comprenant une étude d'impact.
- Demande de dérogation pour porter atteinte à des espèces protégées animale et végétales.

L'opération comprend un phasage en deux tranches. Le présent dossier présentera le programme et ces impacts cumulés.

PRÉSENTATION & JUSTIFICATION DU PROJET

LES ACTEURS DU PROJET

MAITRISE D'OUVRAGE	VILLE DE PAÏTA Direction des services techniques de la Mairie de Païta BP 7 - 98890 Païta – Nouvelle Calédonie
---------------------------	---

RESPONSABLE DU SUIVI DE DOSSIER	M. MALAVAL Frédéric
--	---------------------

LA LOCALISATION ET GÉO-RÉFÉRENCIEMENT DU PROJET

SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Le périmètre d'étude correspond à une zone tampon de 1 000 m autour de l'emprise des travaux de l'extension du cimetière. Ce périmètre s'étend sur 396 ha et comprend à l'est au centre du village de Païta, à l'ouest au quartier d'Ondémia et au sud la Saveexpress et le mont Wivetre.

La zone de projet a été définie sur la base de l'emprise du projet. Elle se décompose en deux zones séparées par la rue Amété Mackenzie. La première zone correspond à l'extension stricte attenante au cimetière existante et couvre 18 863 m². La seconde zone de projet, est quant à elle au sud de la rue et s'étend sur 10 517 m² et correspond à une zone de stockage des matériaux et des installations.

Les coordonnées du centroïde des zones de projet, sont les suivantes :

Centroïde	RGNC 91-93	
	X	Y
ZONE DE PROJET 1 EXTENSION CIMETIERE	436 831	229 841
ZONE DE PROJET 2 ZONE DE STOKAGE MATERIAUX - IC	436 948	9 596

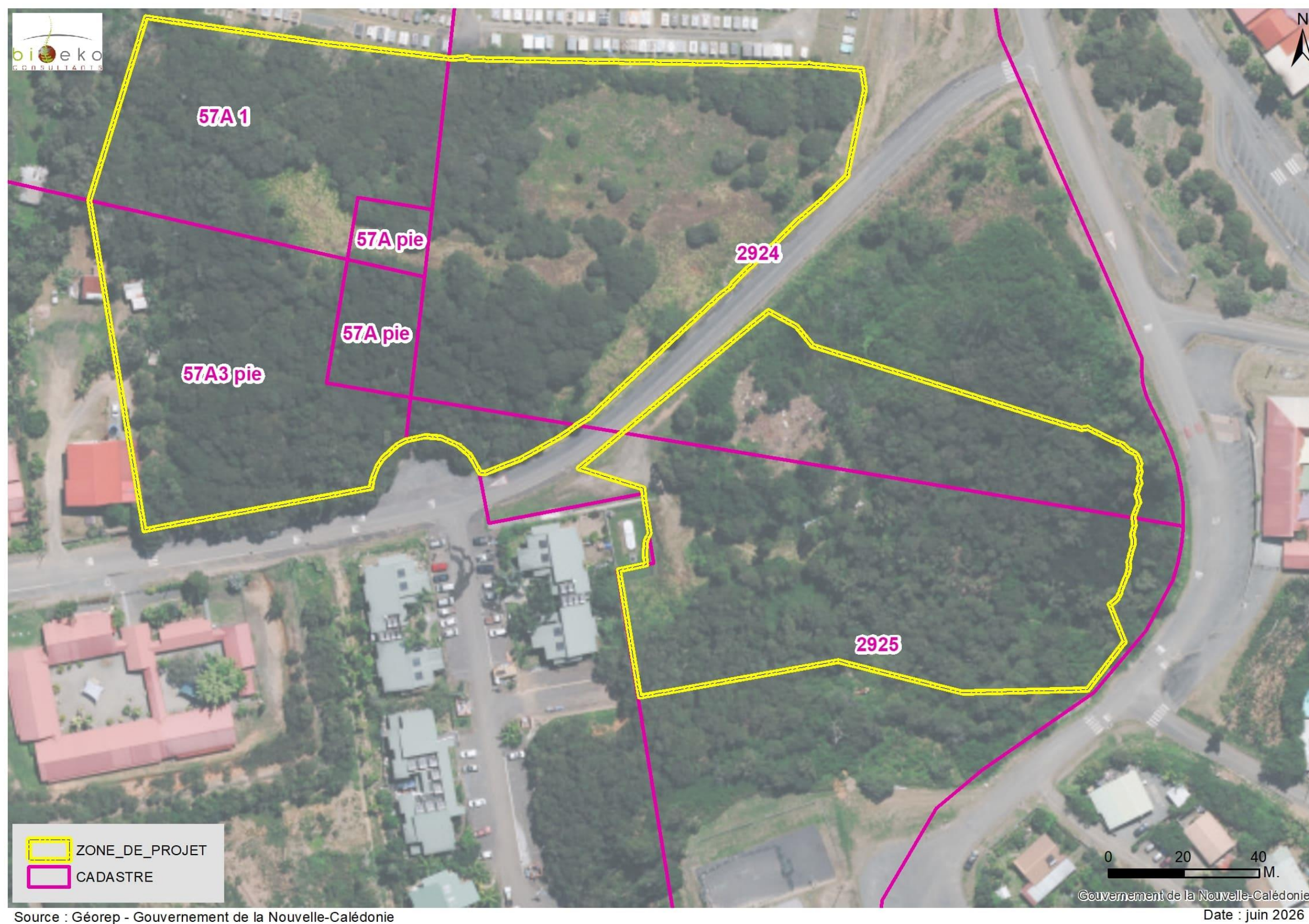
CARACTÉRISTIQUES FONCIÈRES

Les zones de projet s'implantent sur 6 lots cadastraux appartenant à la collectivité.

Les caractéristiques foncières du projet sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1. Synthèse des lots cadastraux concernés par le projet

N° de Lot	Section	NIC	Surface	Propriétaire
57A3 pie	PAITA	436229-7870	0	COLLECTIVITE
57A pie	PAITA	639551-6404	7A 09 CA	COLLECTIVITE
57A pie	PAITA	639551-6406	3A 54 CA	COLLECTIVITE
2924	PAITA	436229-9921	6HA 06A	COLLECTIVITE
57A 1	PAITA	639551-5545	2HA 01A 32CA	COLLECTIVITE
2925	PAITA	437229-2554	AHA 31A	COLLECTIVITE



Emprises foncières.

NOTION DE PROGRAMME

JUSTIFICATION DU PROGRAMME

Compte tenu des projections démographiques à l'horizon 2030, le cimetière municipal de Païta, d'une superficie actuelle d'environ 2,4 hectares, ne dispose plus d'espaces disponibles suffisants pour répondre aux besoins en concessions à court et moyen termes.

Le projet prévoit ainsi l'extension du cimetière sur les terrains communaux contigus, actuellement occupés par des friches, afin d'assurer la continuité fonctionnelle du site existant et d'anticiper les besoins futurs de la commune.

L'extension est organisée en deux secteurs complémentaires :

- Zone 1, d'une superficie de 2,4 hectares, permettant la création de 993 concessions ;
- Zone 2, d'une superficie de 1,6 hectare, permettant la création de 818 concessions.

À terme, ces deux phases offriront une capacité totale de 1 811 concessions, comprenant des caveaux, des tombes, des cavurnes et un columbarium.

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Source : Avant-projet détaillé (APD) sur l'aménagement de l'extension du cimetière municipal, BECIB, septembre 2024

L'objectif du projet est d'augmenter le nombre de concession comme suit :

- Zone 1 : 826 caveaux et 167 cavurnes (tranche 1)
- Zone 2 : 818 caveaux (tranche 2)

Le projet d'extension du cimetière de Païta prévoit la création de nouvelles concessions funéraires et des aménagements associés afin d'assurer un fonctionnement adapté aux besoins actuels et futurs. Il comprend notamment la réalisation de terrassements pour les différentes installations funéraires (caveaux, tombes, cavurnes, columbarium), l'aménagement de voiries et de cheminements accessibles aux personnes à mobilité réduite, la mise en place d'une signalétique, de mobilier, de clôtures, de portails, de points d'eau, de zones de collecte des déchets, d'abris de condoléances ainsi que de parkings.

Le programme est organisé en deux tranches.

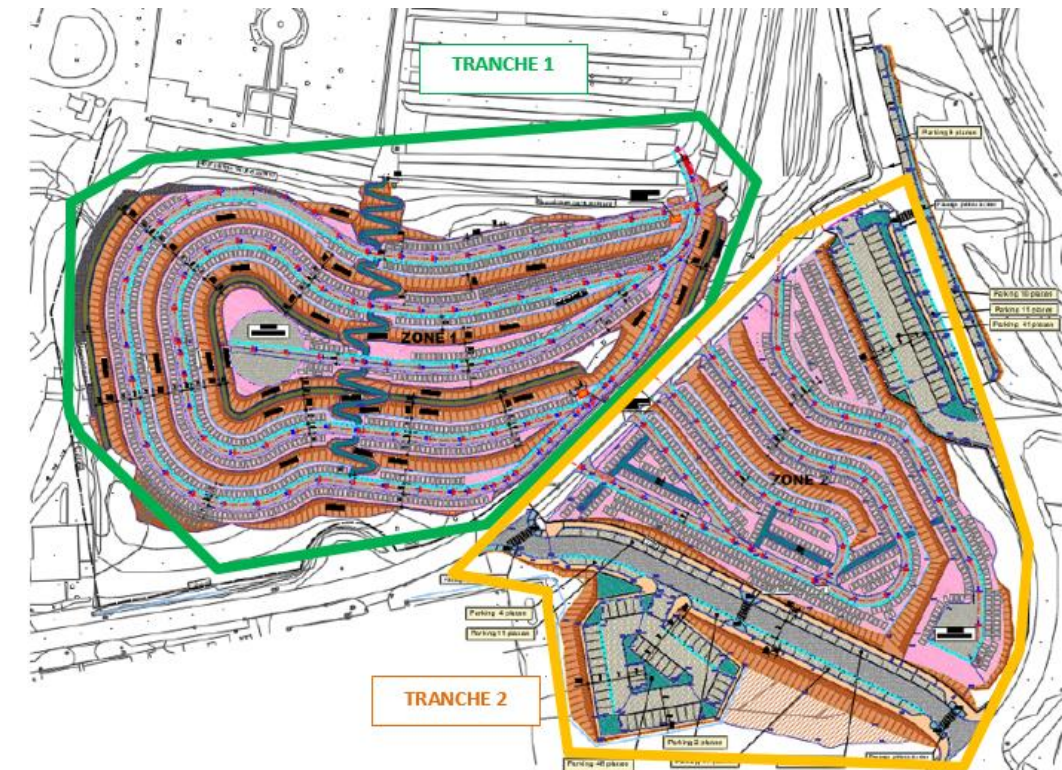
La **première tranche**, située en continuité du cimetière existant, consiste principalement en des travaux de terrassement destinés à créer de nouvelles plateformes pour les concessions et une voirie de desserte. Accessible depuis le cimetière actuel par un cheminement piéton, cette phase est majoritairement réalisée en déblais. Les matériaux excavés seront temporairement stockés sur l'emprise de la seconde tranche afin d'être réutilisés pour les futurs remblais.

La **seconde tranche**, encore au stade des études, s'étend au sud de la rue Mackenzie. Elle prévoit notamment le dévoiement de cette voie au sud de la future extension, la création de deux parkings totalisant 199 places, ainsi que les terrassements nécessaires aux nouvelles concessions. Une partie de cette zone est également destinée au stockage des matériaux issus de la première tranche et aux installations de chantier.

Phasage :

1^{ère} tranche : courant second semestre 2026

2^{de} tranche : à minima 3 ans après la fin des travaux de la 1^{ère} tranche.



Programme de l'extension du cimetière de Païta (source : APD, BECIB, septembre 2024)

APPRÉCIATION DES IMPACT CUMULÉS DU PROGRAMME

Afin de répondre aux exigences réglementaires, une appréciation succincte des impacts du programme est présentée ci-après. Rappelons qu'il s'agit d'un programme commun ayant la même maîtrise d'ouvrage mais qui sera échelonnée dans le temps avec :

- Une tranche 1 correspondant à l'extension du cimetière dans le prolongement de l'existant et la création d'une zone de stockage de matériaux pour anticiper les besoins pour la seconde tranche,
- Une tranche 2 correspondant à la dernière extension.

Rappelons que la tranche 1 déborde sur la tranche 2 afin de stocker les déblais de la tranche 1 pour du ré emploi.

Ainsi les surfaces du programme (comprenant infrastructures et raccordement au cimetière existant) sont

- Tranche 1 : 32 122 m² dont 14 219 m² implantés sur la tranche 2 (soit 77% de la tranche 2)
- Tranche 2 : 18 425 m²

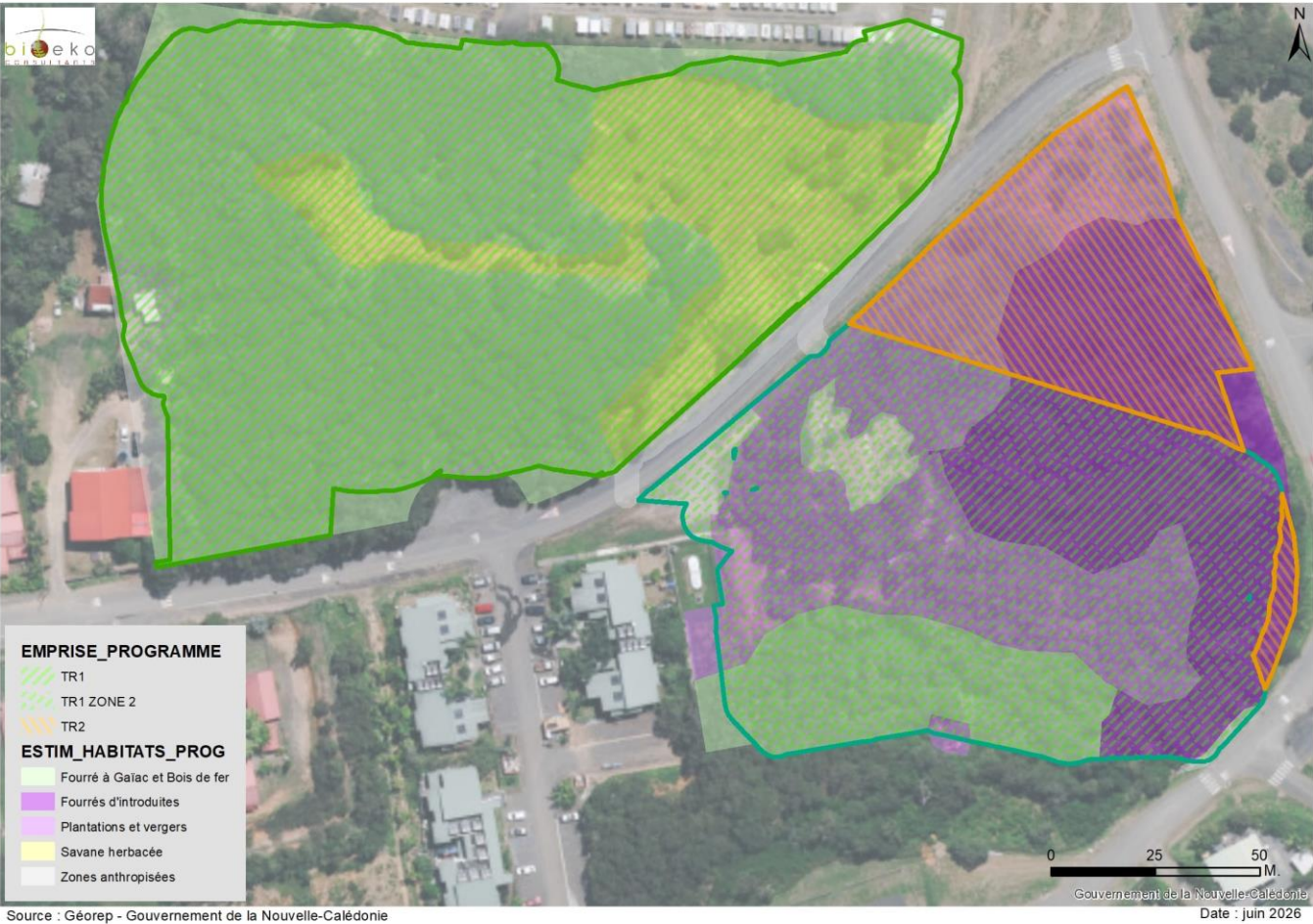
La présente appréciation porte exclusivement sur les impacts permanents du programme sur le milieu naturel. En effet, les impacts sur la gestion des eaux et des débits de la seconde tranche ne sont pas encore aboutis.

L'impact du programme sur les habitats est présenté dans le tableau ci-dessous.

Analyse des impacts cumulés du programme sur les habitats

	TRANCHE 1	TRANCHE 1 ZONE 2	TRANCHE 2	SURFACE TOTALE en m²
Fourré à Gaïac et Bois de fer	12 710	2 406		15 116
Fourrés d'introduites		6 177	2 331	8 508
Plantations et vergers		4 807	1 875	6 682
Savane herbacée	4 606			4 606
Zones anthropisées	586	830		1 416
Total général en m²	17 902	14 219	4 206	36 328

Le programme induira un défrichement de 36 328 m² environs dont 88% (soit 30 706 m²) seront réalisés lors de la tranche 1 via les installations de chantier et la zone de stockage de matériaux.

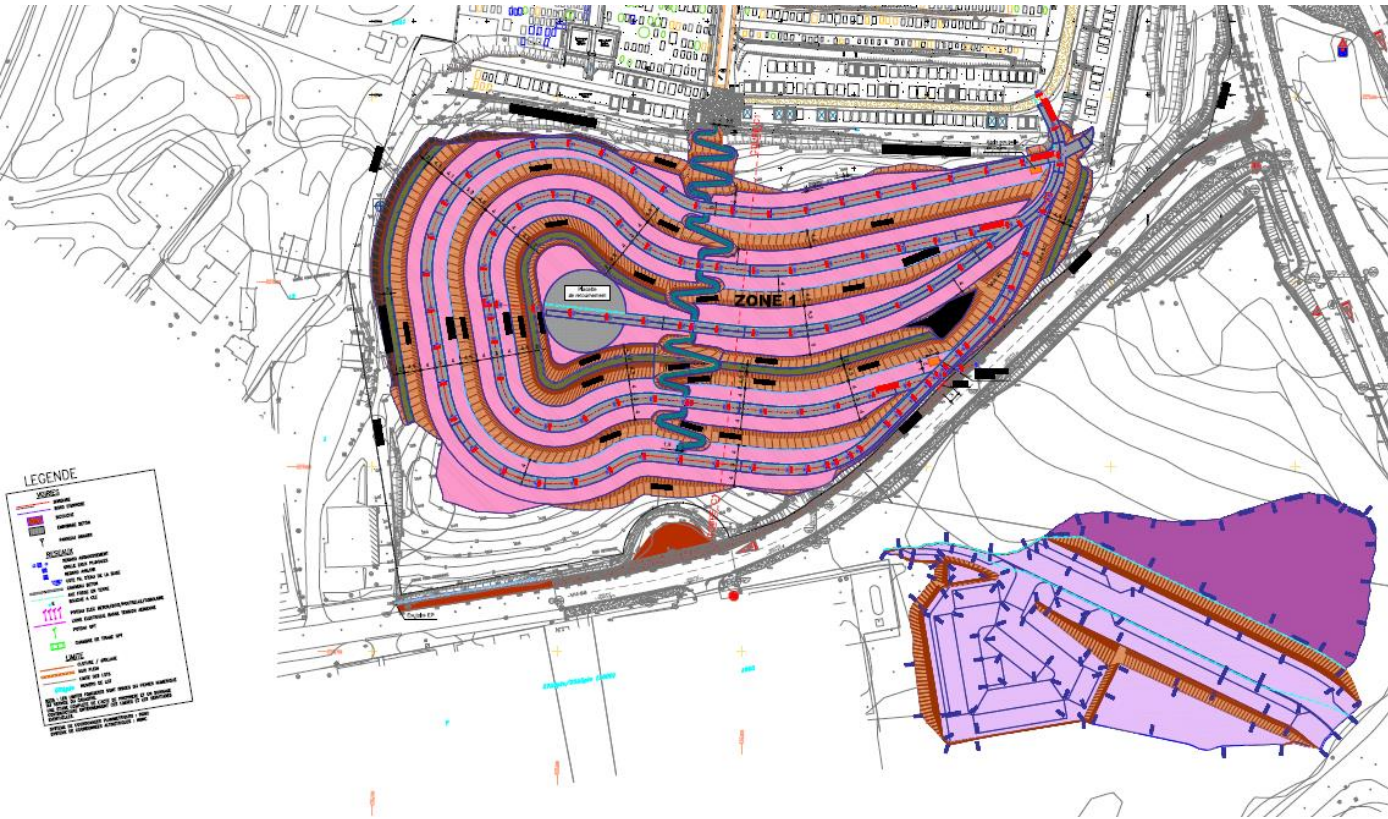


Impact défrichement lié au programme sur les habitats

PRÉSENTATION DU PROJET RETENU

EXTENSION DU CIMETIER DE PAITA		
EMPLACEMENT	COMMUNE	Païta
	QUARTIER	Païta
	PARCELLES	Collectivité
TYPE DE TRAVAUX	EXTENSION DU CIMETIERE EXISTANT	Cavernes ■ Dimensions : 0,50 m × 0,50 m. ■ Espacement minimal : 0,50 m. Capacité de la zone 1 ■ 826 caveaux. ■ 167 Cavernes.
	Caveaux et tombes	■ Dimensions : 1 m × 2 m. ■ Espacement minimal : 0,50 m.
DUREE DES TRAVAUX	DEMARRAGE / DUREE	2d semestre 2026 / 10 à 12 mois
GRANDES LIGNES DU PROJET	TERRASSEMENT	Réalisation des terrassements de chaussée et des plateformes pour les nouvelles concessions. Paliers de 11 m de largeur comprenant : ■ plateforme concessions : 4 m ; ■ voirie : 3 m. Zone 1 principalement en déblai. Future zone 2 utilisée partiellement pour le stockage des matériaux de remblai. Travaux prévus : ■ Débroussaillage et déforestation. ■ Décapage de la terre végétale. ■ Déblais et remblais. ■ Réalisation des voiries et du parking. ■ Création des accotements engazonnés et des plateformes de concessions. Talus et stabilité : ■ Talus de déblais : pente 3H/2V avec risberme de 2 m tous les 3 m de hauteur. ■ Talus de remblais : pente 3H/2V avec risberme identique. ■ Protection par enrochements à l'ouest du projet (pente 1H/1V). ■ Végétalisation des talus par hydroseeding. ■ Adaptation possible des pentes selon la nature des sols rencontrés.
	VOIRIE ET CHEMINEMENTS	Voirie principale Voirie de desserte de 3 m de largeur. Bordures CC2 et bordure P1 côté amont. Structure de chaussée :

		■ revêtement bicouche ; ■ couche de base en GNT de 15 cm ; ■ couche de forme de 50 cm. Cheminements piétons Largeur : 1,50 m. Accès aux différents paliers de l'extension. Pente moyenne d'environ 10 %. Non conforme PMR en raison de la topographie. Installation d'une main courante. Parking : 86 places
	GESTION DES EAUX PLUVIALES	Collecte des eaux de ruissellement par fossés en pied de talus. Acheminement vers des regards à grille le long de la voirie. Rejet : ■ versants Ouest et Sud : réseau existant de la rue Amété Mackenzie ; ■ versant Nord : réseau existant du cimetière municipal.
	ADDITION D'EAU POTABLE	Alimentation des fontaines et de l'arrosage automatique : ■ Zone 1 : réseau existant du cimetière municipal ; ■ autres secteurs : compteur à créer depuis la rue Mackenzie.



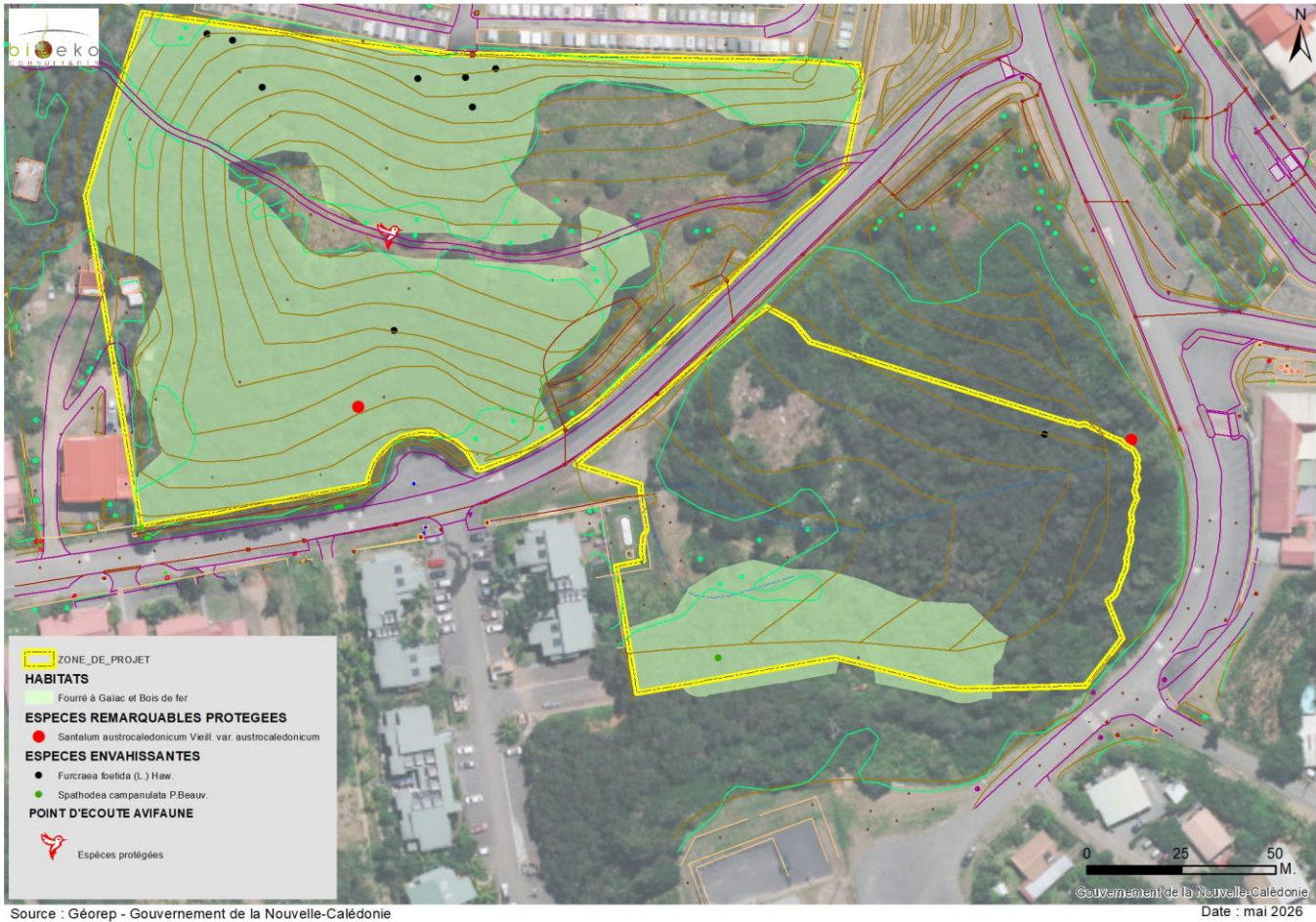
Rappel des emprises du projet

SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT

Tableau 2. Enjeux et contraintes

MILIEU / ASPECT	COTATION	DESCRIPTION	
MILIEU PHYSIQUE			
Climatologie	Moyen	Pluviométrie	Inférieur à 1 000 mm par an.
	Faible	Vents	Vent dominants Sud-Est
Relief	Fort	Pente	pentes allant de 2° (3.44%) à 30.5° (59%) le plus fort correspond au talus existants
	Fort	Ligne de crête	présence d'une ligne de crête
Géologie	Moyen	Type de sols	Flysch à olistolites de micrite, chert, biosparite, flysch carbonaté, olistostrome de l'Eocène + failles
Géotechnique	Fort	Portance	sol sensible à l'eau par temps de pluie
	Faible	Nappe	Absence de caractère de gonflement Absence de nappe souterraine
	NUL	Amiante	Aucun affleurement de serpentinite ni aucune roche susceptible de contenir de l'amiante environnementale n'ont été identifiés
Hydrologie	Faible	Cours d'eau	Absence de cours d'eau, un écoulement préférentiel des eaux en zone 2
	NUL	Inondation	Sans objet
MILIEU NATUREL TERRESTRE			
Zones réglementées et d'intérêt écologique	NUL	Parc ou réserve	Absence
	NUL	ZICO	Absence
	NUL	ZBC	Absence
Compartiment floristiques	Faible	Formation végétale	Savane herbacée
	Moyen		Fourrés à Gaïacs et Bois de fer
	Faible		Fourrés d'espèces introduites
	Faible		Champs
	Fort	ERM au titre du code et UICN (CR, EN ou VU)	Santalum austrocaledonicum var. pilosulum : 3 individus
	NUL	EIP	NON
	Moyen	Espèces Envahissante végétales	OUI
FAUNE	Moyen	Avifaune	10 espèces protégées dont le Autour à ventre blanc (NT)
MILIEU HUMAIN			
PUD	POSITIF	Zonage	UE >> autorise les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif
	Moyen	Servitudes	sans objet
Foncier	POSITIF	Propriété / cadastre	Collectivité
Bâti	Moyen/Fort	Implantation secteur (Zone d'habitats)	Milieu résidentiels
Occupation des sols	Moyen	Équipement	Cimetière et écoles
	Faible	Usages	Présence de champs. Les occupants connaissent le projet
Réseaux viaire	Faible	Desserte et accès	Site accessible par le cimetière ou voie existante. Trafic pendulaire
QUALITE DU SITE			

Monument historiques	NUL	Périmètre des monuments classés (500 m)	Sans objet
Archéologique	Moyen	entités du patrimoine	Les préconisations de la PS seront appliquées
Paysage	Faible	Grand paysage	sans objet
	Faible	Perceptions paysagère (Dynamiques et statiques)	Perception depuis l'angle de la rue Saliman et RT1 uniquement



Enjeux et contraintes

BILAN DES IMPACTS RÉSIDUELS

BILAN DES IMPACTS RÉSIDUELS EN PHASE TRAVAUX

THEMATIQUE	Compartiment impacté	Précision (si nécessaire)	Enjeux & Contraintes	EFFET ATTENDU					EVALUATION			Impact brut	SEQUENCE ERC			Impact résiduel
				Nature de l'effet	Description	Quantification	Degré de perturbation	Type	Intensité	Etendue	Durée		N°	Description	Indicateur	
MILIEU PHYSIQUE																
MORPHOLOGIE	Butte	Ligne de crête	Fort	Déblais/Remblais	Terrassements et fouilles	29 000 m3 déblais 20 500 m3 réemploi en zone 2	Faible	direct	Moyenne	Ponctuelle	Permanente	MODERE	R4	Gestion des eaux		FAIBLE
ECOULEMENTS NATURELS	Ecoulements météoritiques		Faible	Modification des écoulements	Conservation des écoulements		Faible	Direct	Faible	Ponctuelle	Courte	FAIBLE	R4	Gestion des eaux		FAIBLE
			Faible	Risque de pollution	Apports de MES liés aux travaux de terrassement		Faible	Direct	Faible	Ponctuelle	Temporaire	FAIBLE	R4	Gestion des eaux	décanteurs, filtre à paille	FAIBLE
MILIEU NATUREL TERRESTRE																
ZONES DE PROTECTION REGLEMENTEES			NUL	Perturbation d'un espace protégé	sans objet		AUCUN IMPACT					SANS OBJET				SANS OBJET
COUVERT VEGETAL	Savane herbacée		Faible	Défrichement	Terrassements Création de cheminement piéton Parking aire de stockage de matériaux pour tranche 2		Faible	Direct	Faible	Ponctuelle	Permanente	FAIBLE	R1	gestion des débordements sur les habitats	Balisage avant travaux	POSITIF
	Fourrés à Gaïacs et Bois de fer		Moyen	Défrichement			Moyenne	Direct	Moyenne	Ponctuelle	Permanente	MODERE	MC	Programme paysager et compensatoires		
	Fourrés d'espèces introduites		Faible	Défrichement			Faible	Direct	Faible	Ponctuelle	Permanente	FAIBLE	R1	gestion des débordements sur les habitats	Balisage avant travaux	
	Champs		Faible	Défrichement			Faible	Direct	Faible	Ponctuelle	Permanente	FAIBLE	R1	gestion des débordements sur les habitats	Déplacement	
Ecosystème d'intérêt patrimonial			NUL	Défrichement	Sans objet		AUCUN IMPACT	Indirect	SO			SANS OBJET				SANS OBJET
ERM VEGETALE	Santalum austrocaledonicum var. pilosulum	Protégée et listé EN à UICN	Fort	Suppression	Terrassement	3 individus	Faible	Direct	Moyenne	Ponctuelle	Permanente	FAIBLE	MC			

THEMATIQUE	Compartiment impacté	Précision (si nécessaire)	Enjeux & Contraintes	EFFET ATTENDU					EVALUATION			Impact brut	SEQUENCE ERC			Impact résiduel
				Nature de l'effet	Description	Quantification	Degré de perturbation	Type	Intensité	Etendue	Durée		N°	Description	Indicateur	
Espèces envahissantes végétales	Switienia macrophylla, Schinus terebinthifolius, Furcraea foetida		Moyen	Suppression d'EEV	Dissémination		Faible	Direct	Faible	Ponctuelle	Courte	FAIBLE	R2	Gestion des déchets	traitement des déchets verts	
AVIFAUNE	avifaune ubiquiste commune	10 espèces protégées dont le Autour à ventre blanc (NT)	Moyen	Dérangement	Présence humaine Présence d'engins de chantier	durée du chantier = 10 à 12 mois	Faible	direct	Faible	Ponctuelle	Temporaire	FAIBLE				
MILIEU HUMAIN																
ACTIVITES ECONOMIQUES	Entreprises du BTP du Grand Noumea		Moyen	Retombées économiques	Marchés Terrassement, VRD et Bâtiment	durée du chantier = 10 à 12 mois	Moyenne					POSITIF				POSITIF
USAGES DU SITE	Champs		Faible	Suppression d'activité	Connaissance en amont du projet Enlèvement des cultures		Faible	Direct	Faible	Ponctuelle	Permanente	FAIBLE				FAIBLE
COMMODITES DU VOISINAGE	TRAFIC	Zone résidentielle et présence du cimetière et école Absence d'amiante environnemental	Moyen	Perturbation du trafic	Augmentation du trafic ponctuel pour l'apport de matériels et évacuation des déblais sécurité des tiers	570 rotations de camions de 15 m3	Moyenne	Indirect	Moyenne	Locale	Courte	MODERE	R3	Sécurité des tiers	signalisation route + clôtures des installations de chantier	FAIBLE
	BRUIT		Moyen	Émissions sonores	Présence humaine Présence d'engins de chantier Dérangement	durée du chantier = 10 à 12 mois	Moyenne	Direct	Moyenne	Ponctuelle	Courte	FAIBLE	R5	Limitation des nuisances sonores	travaux de jour	FAIBLE
	AIR		Fort	Émissions de poussière et de gaz d'échappement	Déblais remblais Présence d'ouvriers	durée du chantier = 10 à 12 mois	Moyenne	Direct	Forte	Ponctuelle	Courte	MODERE	R6	Limitation des émissions de poussières	Arrosage des zones de roulement	FAIBLE
	SALUBRITE PUBLIQUE		Moyen	Abandon de déchets	Déchets domestiques	durée du chantier = 10 à 12 mois	Faible	Direct	Faible	Ponctuelle	Courte	FAIBLE	R2	Gestion des déchets	aire de tri	FAIBLE
PATRIMOINE CULTUREL	Patrimoine archéologique	Zone moyennement sensible	Fort	Mise à jour	Terrassements et fouilles		Faible	Direct	Moyenne	Ponctuelle	Permanente	MODERE	R8	Veille et protection archéologique		FAIBLE

BILAN DES IMPACTS RÉSIDUELS EN PHASE EXPLOITATION

THEMATIQUE	Compartment impacté	Précision (si nécessaire)	Enjeux & Contraintes	EFFET ATTENDU					EVALUATION			Impact brut	SEQUENCE ERC			Impact résiduel
				Nature de l'effet	Description	Quantification	Degré de perturbation	Type	Intensité	Etendue	Durée		N°	Description	Indicateur	
MILIEU PHYSIQUE																
HYDROLOGIE	Débits		Faible	Augmentation des débits liée à l'imperméabilisation	Imperméabilisation partielle des sols (allées, parkings, espaces techniques).		Faible	Direct	Faible	Ponctuelle	Permanente	FAIBLE	R9	Régulation des eaux pluviales		FAIBLE
QUALITE DES EAUX	eaux souterraines	Absence de remontées d'eau	Faible	Transfert de composés organiques, minéraux, micro-organismes	Roche peu perméable à perméable Absence de nappe		Faible	Direct	Faible	Ponctuelle	Permanente	FAIBLE				SANS OBJET
	eaux superficielles		Faible	Macro-déchets, MES, hydrocarbures, métaux	Rejet des eaux de voirie et parking Entretien des espaces verts		Faible	Direct	Faible	Ponctuelle	Permanente	FAIBLE				FAIBLE
MILIEU NATUREL TERRESTRE																
AVIFAUNE	avifaune ubiquiste commune	présence d'espèces protégées par le CODENV mais à large répartition	Moyen	Dérangement	Absence d'éclairage		Faible	Direct	Faible	Ponctuelle	Permanente	FAIBLE				FAIBLE
MILIEU HUMAIN																
VIE DE QUARTIER	quartier résidentiel	Cimetière existant	Moyen	Fréquentation	Projet dans la continuité de l'usage existant de la zone Augmentation du trafic et du stationnement notamment rue Mackenzy		Faible	Indirect	Faible	Ponctuelle	Permanente	FAIBLE	R10	stationnement prévue pour la tranche 1	86 places au droit du cimetière existant	POSITIF
PAYSAGE	paysage rural	présence d'une ligne de crête	Faible	Impact visuel	Modification des équilibres visuels	Ligne de crête préservée	Moyenne	Direct	Faible	Ponctuelle	Permanente	FAIBLE	R11	Aménagement Paysager	188 arbres E et A	FAIBLE

PROGRAMME DES MESURES COMPENSATOIRES

Ce paragraphe vise à identifier en amont le volume des surfaces à compenser dans le cadre de cette opération. Ce volet a été traité avec l’aide de l’outil « OCMC » de la DDDT permettant d’estimer les surfaces à compenser.

Pour rappel, toute action de défrichement est considérée par la DDDT comme un impact significatif sur l’environnement et appelle à compensation.

RATIO DE COMPENSATION

L’analyse des impacts montre que le projet induira un défrichement de 27 660 m².

Il a été estimé le ratio de compensation sur la base de l’OCMC :

- Temps de mise en place de la compensation : 1 an (octobre 2026 - octobre 2027)
- Type de compensation : recréation de forêt sèche
- Densité : 0.5 plant par m²
- 20 espèces différentes

PROGRAMME DE COMPENSATION

VOLUME DE COMPENSATION

	Impact défrichement en m²	RATIO OCMC	Volume à compenser en m²
Fourré à Gaïac et Bois de fer	14 764	0,439	6 481
Fourrés d'introduites	3 475	0,286	994
Plantations et vergers	4 807	0,037	178
Savane herbacée	4 615	0,039	180
Santal	27 660		7 833
Total général	14 764	0,439	6 481

Notons que pour l’impact des 3 individus de « Santalum austrocaledonicum var. pilosulum » un facteur 10 est appliqué, soit 30 individus supplémentaires (devant être intégrés aux plantations strictes).

Le volume à compenser représente 7 833 m² + 30 plants de Santalum austrocaledonicum var. pilosulum , soit 3 916 plants (correspondant à la densité de 0.5) + 30 santals.

MESURE DÉDUCTIBLES

Le paragraphe 2.2 du chapitre III présentait une surface d’aménagement paysager de 12 326 m². Seuls 188 arbres endémiques et/ou autochtones sont inclus dans ce programme. En parallèle, il a été intégré au marché la plantation complémentaire de 155 individus endémiques et/ou autochtones sur les pourtours de l’extension.

Ainsi, le nombre de plants pour la compensation du projet est de : 7 388 – 343 = 3 573 plants + 30 plants de Santalum austrocaledonicum var. pilosulum, 3 603 plants.

MESURES COMPENSATOIRES

La Ville de Païta propose de mettre en œuvre la compensation sur les espaces fonciers disponibles situés en périphérie immédiate de l'extension du cimetière, représentant une surface d'environ 3 832 m². Le choix de ces emprises permet de réaliser la compensation à proximité directe des impacts, sur un foncier communal maîtrisé, garantissant ainsi la pérennité de la mesure et sa gestion à long terme.

Ces espaces présentent déjà un couvert arboré et arbustif. Dans ce contexte, la compensation est conçue comme une plantation d'enrichissement visant à renforcer la densité et la diversité du peuplement existant. Cette approche permet de conforter les continuités écologiques autour du cimetière tout en valorisant un espace déjà favorable au développement de la forêt sèche.

Ainsi, la compensation est mise en œuvre sous la forme d'une plantation d'enrichissement adaptée aux caractéristiques du site. Une densité de **0,5 plant par m²** sera appliquée, conformément à la densité de référence retenue par l'outil OCMC pour la recréation de forêt sèche. Cette densité permet de renforcer durablement le peuplement existant tout en assurant l'atteinte des objectifs de compensation sur les emprises disponibles.

Les plantations seront composées exclusivement d'espèces de forêt sèche avec au total 3 603 individus incluant les 30 individus de Santalum austrocaledonicum var. pilosulum nécessaires à la compensation spécifique de la suppression des trois individus impactés par le projet.

Cette mesure sera accompagnée d'un suivi écologique sur une durée de trois ans, comprenant le contrôle annuel de la reprise des plantations, le remplacement des individus dépérissant et la transmission d'un bilan annuel à la DDDT.

Liste d’espèces pouvant être plantées est présentée dans l’étude d’impact.